



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 838

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois d'avril 2023, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 838 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 823, règlement d'emprunt concernant le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	6 mars 2023
Adoption du règlement	3 avril 2023
Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	12 avril 2023

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 17 avril 2023.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier